

Demande de versement anticipé ou de mise en gage dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)

| | | | |
|-------------|-------|---|-------|
| Employeur | _____ | Contrat n° | _____ |
| Nom | _____ | Prénom | _____ |
| Rue | _____ | NPA/Localité | _____ |
| Téléphone | _____ | Date de naissance | _____ |
| Etat civil | _____ | Date d'état civil | _____ |
| Nationalité | _____ | (Pour les personnes n'ayant pas la nationalité suisse: copie de l'autorisation d'établissement ou de séjour) | |

Données concernant le conjoint ou le partenaire enregistré

Nom/Prénom _____ Date de naissance _____

Versement anticipé ou mise en gage

- Versement anticipé montant maximal autorisé
- Versement anticipé d'un montant de (min. CHF 20'000) CHF _____
Versement souhaité au _____
- ou**
- Mise en gage de toutes les prétentions actuelles et futures sur les prestations de prévoyance en cas de vieillesse, décès ou invalidité
- Mise en gage à hauteur de CHF _____

But d'utilisation

- Acquisition (achat) d'un logement en propriété pour les propres besoins
- Construction ou rénovation d'un logement en propriété pour les propres besoins
- Amortissement d'une hypothèque existante
(pour un logement en propriété destiné aux propres besoins)
- Participation à un logement en propriété
(p. ex. acquisition de participations dans une coopérative de construction)

Par propres besoins, on entend l'utilisation par la personne assurée d'un logement à son lieu de domicile ou à son lieu de séjour habituel (article 4 OEPL).

Vous trouvez les documents dont nous avons besoin dans un aperçu séparé.

Type de logement en propriété

- Appartement Maison individuelle Immeuble locatif

Adresse de l'objet _____

Registre foncier _____

Parcelles n° _____

Forme juridique de la propriété du logement

- Propriété unique
 Propriété commune avec le conjoint ou le partenaire enregistré
 Copropriété à _____ %
 Droit de construire

Remarque importante

Nous ne pouvons traiter la présente demande que si elle est dûment remplie, signée valablement par toutes les parties et remise à la Fondation avec tous les documents nécessaires. Le délai de six mois de l'article 6, alinéa 1 de l'ordonnance sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du 3 octobre 1994 (OEPL) commence à courir au plus tôt à ce moment-là.

Le/s propriétaire/s soussigné/s autorise/nt à l'institution de prévoyance à annoncer au bureau du registre foncier la restriction du droit d'aliéner suite au versement anticipé pour la propriété du logement selon la LPP.

Le demandeur déclare,

- avoir connaissance des réductions de prestations possibles suite au versement anticipé,
- habiter lui-même dans le logement en propriété cité ci-dessus,
- être entièrement apte au travail au moment de la demande de versement anticipé.

oui

non

- ne pas avoir effectué un rachat privé dans une caisse de pension au cours des trois dernières années précédant le versement anticipé.

oui, je n'ai **pas** effectué de rachat

non, j'ai effectué un rachat

En cas de versement anticipé, un émoulement de traitement de CHF 390 et en cas de mise en gage de CHF 100 est prélevé.

Lieu/date

Signature* authentifiée
de la personne assurée

Signature* authentifiée
du conjoint ou du partenaire
en partenariat enregistré

*Authentification requise pour les assurés mariés resp. en partenariat enregistré, si non marié joindre un certificat actuel d'état civil (voir page 3).

| Annexes à la demande de versement anticipé ou de mise en gage (EPL) | | | |
|--|----------------------------------|--|----------------------------------|
| Versement anticipé | | Mise en gage | |
| *des assurés mariés/en partenariat enregistré | *des assurés non mariés | *des assurés mariés/en partenariat enregistré | *des assurés non mariés |
| La signature du conjoint/partenaire doit être authentifiée. L'authentification peut être obtenue auprès des administrations ou auprès d'un notaire. Vous avez également la possibilité de venir signer les documents directement dans nos locaux (emmener passeport ou carte d'identité). | → Certificat actuel d'état civil | La signature du conjoint/partenaire doit être authentifiée. L'authentification peut être obtenue auprès des administrations ou auprès d'un notaire. Vous avez également la possibilité de venir signer les documents directement dans nos locaux (emmener passeport ou carte d'identité). | → Certificat actuel d'état civil |
| Pour les personnes n'ayant pas la nationalité suisse | | Pour les personnes n'ayant pas la nationalité suisse | |
| → copie de l'autorisation d'établissement ou de séjour | | → copie de l'autorisation d'établissement ou de séjour | |
| Achat | | Achat | |
| → Contrat de vente | | → Contrat de gage avec la banque (déclaration de mise en gage) | |
| → Contrat de prêt/contrat hypothécaire | | → Contrat de vente | |
| → Attestation de la banque avec mention de l'utilisation visée et de l'adresse de paiement | | → Contrat de prêt/contrat hypothécaire | |
| → Extrait du registre foncier (si disponible) | | | |
| Construction | | Construction/transformation ou rénovation | |
| → Contrat de vente (terrain) ou extrait du registre foncier (terrain) | | → Contrat de gage avec la banque (déclaration de mise en gage) | |
| → Contrat de prêt/contrat hypothécaire (si disponible) | | → Contrat de vente (terrain) ou extrait du registre foncier (terrain) | |
| → Contrat d'entreprise | | → Contrat de prêt/hypothécaire | |
| → Permis de construire définitif avec attestation des voies de recours | | → Contrat d'entreprise | |
| → Attestation de la banque avec mention de l'utilisation visée et de l'adresse de paiement | | | |
| Transformation ou rénovation | | | |
| → Voir amortissement de prêt hypothécaire | | | |
| → En plus: documents concernant la transformation (devis, offre, permis de construire, etc.) | | | |
| Amortissement de prêt hypothécaire | | | |
| → Extrait actuel du registre foncier | | | |
| → Extrait actuel du compte hypothécaire | | | |
| → Contrat de prêt/contrat hypothécaire | | | |
| → Attestation de la banque avec mention de l'utilisation visée et de l'adresse de paiement | | | |
| Participation à la propriété du logement | | | |
| → Copie des parts (si disponibles) | | | |
| → Attestation de la coopérative de construction | | | |
| → Statuts/règlement de la coopérative de construction | | | |
| → Adresse de paiement/bulletin de versement | | | |
| → Contrat de bail | | | |
| En cas de logement en propriété à l'étranger, les documents suivants doivent être annexés en plus : | | | |
| → Attestation du créancier hypothécaire ou du notaire selon laquelle le versement anticipé est uniquement utilisé pour un logement occupé par le propriétaire. Indication de l'adresse de paiement | | | |